

## PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

2021-067-DEL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique au Palais, sous la présidence de Catherine JULLIEN-BRECHES, Maire de Megève.

Date de convocation ..... 19/03/2021  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice ..... 23  
 Nombre de conseillers municipaux présents ..... 20

**Présences**

Catherine JULLIEN-BRECHES, Christophe BOUGAULT-GROSSET, Marika BUCHET, Laurent SOCQUET, Pierrette MORAND, Philippe BOUCHARD, Annick SOCQUET-CLERC, Anthony BENNA, Jean-Michel DEROBERT, Sylvain HEBEL, Katia ARVIN-BEROD, Lionel MELLA, Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON, Jean-Pierre CHATELLARD, Christophe BEROD, Jennyfer DURR, William DUVILLARD, Marc BECHET, Christian BAPTENDIER, Louis OURS

**Représentés**

Jean-Luc MILLION (procuration à Marc BECHET)  
 Angèle MORAND (procuration à Philippe BOUCHARD)  
 Thérèse MORAND-TISSOT (procuration à Sylvain HEBEL)

**Excusés****Absents**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Lionel MELLA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2021**

**Objet****DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES (D.G.A.S.) – DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2021****Rapporteur****Madame Catherine JULLIEN-BRECHES**

**Vu** les articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2021-013-DEL du 9 février 2021 relative au débat d'orientations budgétaires 2021 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2021 ;

**Vu** la Note brève et synthétique budget principal et budgets annexes – budget 2021.

**Exposé**

**1** - Lors du débat d'orientations budgétaires 2021, il a été indiqué que la poursuite de la crise sanitaire sur l'année 2021 et ses conséquences qui impacteront les prochains exercices budgétaires rendent difficiles l'appréciation des recettes à venir mais également l'ampleur des charges induites par la crise. Dans ces conditions, il est proposé d'être prudent sur l'ensemble des postes de recettes et de tenir strictement les dépenses de fonctionnement.

Actuellement les taux bancaires sont au plus bas hors période d'incertitude du premier confinement. Afin de bénéficier des bonnes conditions de financement actuelles et sécuriser le financement des investissements du plan pluriannuel d'investissements, il est proposé de souscrire un emprunt de 5M€. Sur cette somme, 1M€ sera destiné au financement de l'acquisition d'appartements par voie de préemption, 4M€ seront destinés au financement des investissements. Le coût réduit du crédit impactera de manière faible la section de fonctionnement tout en offrant un volant de crédits pour le portage des investissements. Ce financement soutiendra le niveau d'investissement moyen de la collectivité permettant de maintenir le niveau de FCTVA (recette d'investissement).

**2** - La première étape est le vote du budget primitif 2021.

| Fonctionnement                                         |                        |                        |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
|                                                        | Dépenses               | Recettes               |
| Opérations Réelles                                     | 32 834 307,74 €        | 31 834 886,87 €        |
| Opérations d'Ordres                                    | 7 384 136,83 €         | 314 162,74 €           |
| <b>Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordres</b> | <b>40 218 444,57 €</b> | <b>32 149 049,61 €</b> |
| Résultat antérieur reporté                             | - €                    | 8 069 394,96 €         |
| <b>Total cumulées</b>                                  | <b>40 218 444,57 €</b> | <b>40 218 444,57 €</b> |

|                                                                              |                |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement | 7 069 974,09 € |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|

| Investissement                                         |                        |                        |
|--------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
|                                                        | Dépenses               | Recettes               |
| Opérations Réelles                                     | 22 011 164,30 €        | 10 084 334,83 €        |
| Opérations d'Ordres                                    | 314 162,74 €           | 7 384 136,83 €         |
| <b>Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordres</b> | <b>22 325 327,04 €</b> | <b>17 468 471,66 €</b> |
| Résultat antérieur reporté                             | - €                    | 4 856 855,38 €         |
| <b>Total cumulées</b>                                  | <b>22 325 327,04 €</b> | <b>22 325 327,04 €</b> |

|                        |                        |                        |
|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>TOTAL DU BUDGET</b> | <b>62 543 771,61 €</b> | <b>62 543 771,61 €</b> |
|------------------------|------------------------|------------------------|

**3 - La décomposition des principales dépenses est la suivante :**

- 8,8M€ inscrits en section de fonctionnement pour couvrir les charges à caractère général, 8,4M€ pour les dépenses de personnel, en baisse par rapport au BP2020, 1,3M€ pour les reversements de fiscalité et de taxes, 618K€ pour les charges financières, 13,4M€ pour les autres charges de gestion comprenant les participations versées aux budgets annexes et les subventions aux associations et 350K€ pour les dépenses imprévues.
- 22M€ sont portés en section d'investissement dont 16,6M€ pour les dépenses d'équipement, 1M€ pour les subventions d'équipements versées, 2,9M€ pour le remboursement du capital des emprunts, et 100K€ pour les dépenses imprévues.

Les dépenses d'investissement, conformément au débat d'orientations budgétaires, concernent les dépenses récurrentes (3,4M€ dont 1,4M€ au titre des préemptions) ainsi que les dépenses à caractère exceptionnel organisées avec le mécanisme des AP/CP faisant l'objet d'une délibération spécifique. Les AP/CP concernent la poursuite des opérations portant sur la réfection de la rue Charles Feige et la reprise des réseaux et l'extension et la réhabilitation du centre technique municipal, la reprise de réseaux et de réfection de la RD1212/Rue Muffat de St Amour, l'opération de réfection du parking du village, la réfection de la mairie et la restructuration du Palais.

Les investissements annualisés visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Ils concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. Pourraient se dérouler en 2021 les opérations suivantes : création d'une voie nouvelle route de Cassioz (130K€), finalisation de l'opération du Paddock, réalisation de travaux de réseaux d'eau pluviale (52K€), étude de faisabilité pour la création d'une halle gourmande (30K€), réalisation des travaux de captage d'eau à l'alpage de Chevan (10K€), reprise de voirie et réseaux route des Maresto (60K€), et du Villard (100K€), réfection du jardin arrière de l'église (72K€), reprise de toiture à l'altiport (150K€) et à la maison de la montagne (150K€), réfection de la fontaine sur la place (25K€).

**4 -** Trois budgets annexes bénéficient en 2021 d'une subvention du budget principal : parcs de stationnement, Palais et Tourisme. Inscrites pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, ces subventions s'établissent à 9 669 318,94 € réparties comme suit :

- Subvention au budget annexe parcs de stationnement : 350 000 €
- Subvention au budget annexe Palais : 6 207 435,48 €
- Subvention au budget annexe Tourisme : 3 111 883,46 €

Le CCAS bénéficie également d'une subvention de fonctionnement de 131 972,33 € et d'une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 €.

Une délibération spécifique pour chacune de ces subventions est présentée par ailleurs.

**5 -** En ce qui concerne les participations aux organismes extérieurs, le SIVOM du Jailliet assure, notamment, la gestion des navettes et de la gendarmerie. Afin d'équilibrer ce budget, les communes membres (Megève, Combloux, Praz-sur-Arly et Demi-Quartier) versent une participation. Au titre du budget 2021, la participation de Megève s'élèverait à 130 937,90 €.

Le SIVU espace Jailliet regroupe les communes de Megève, Combloux, Demi-Quartier, Cordon, Sallanches et La Giettaz. Il assure l'organisation du service public des remontées mécaniques sur le secteur du massif du Jailliet. Le délégataire des remontées mécaniques, la SEM Portes du Mont-Blanc, ayant fait état d'un risque d'absence de paiement ou de paiement partiel de la redevance d'affermage, la couverture des charges du SIVU est assurée par une participation des différentes communes membres du SIVU. Cette participation pourrait être réduite si la redevance était versée en tout ou en partie. Au titre du budget 2021, la participation de Megève s'élèverait à 752 323 €.

Enfin, en ce qui concerne la commission syndicale des biens indivis (CSBI), au regard des dépenses de fonctionnement et de la charge de la dette, les communes membres (Megève et Demi-Quartier) versent une participation. Au titre du budget 2021, la participation de Megève s'élèverait à 114 214,42 €.

Le Budget primitif 2021 du budget principal a été envoyé aux membres du Conseil Municipal au format dématérialisé et est consultable au Secrétariat Général.

## Annexe

Note brève et synthétique budget principal et budgets annexes – budget 2021

## Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** le vote du budget primitif 2021 du budget principal tels qu'annexé à la présente délibération,
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Intervention

**Madame le Maire fait la présentation de la note jointe à la présente délibération.**

Elle informe que l'emprunt de 5 000 000 euros a été contracté au taux de 0,25% sur dix ans avec une commission d'engagement à 0,05 % sur le montant. Cela permet de ne pas laisser un poids trop important sur la dette pour les années à venir. Malgré la souscription de cet emprunt, la Commune va toujours entrer dans une phase de désendettement. La Commune est actuellement à 50 400 000 d'euros d'endettement et elle sera, sans contraction d'un nouvel emprunt, à 39 000 000 d'euros d'endettement à la fin du mandat.

Il est à souligner que la Commune reste sur un rythme normal d'investissement, soit entre 6 000 000 et 7 000 000 d'euros par an. C'est quelque chose qui est fort notable dans le contexte actuel et la crise sanitaire.

Au niveau des recettes de fonctionnement, elle ajoute qu'un dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) avait été voté par le Conseil Municipal. Il va conduire à une baisse de cette ressource en 2021. Cette délibération avait été prise pour aider les socioprofessionnels face à la crise COVID. La somme qui est dégrévée par la Commune représente 70% du montant de la CFE et elle sera compensée à hauteur de 50% par l'Etat. Cependant, pour l'instant, la Commune n'a aucun retour de l'Etat concernant la compensation. C'est une perte de 266 000 euros pour la collectivité.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les discussions autour du projet de loi de finances 2021 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe du montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre les communes. Elle sera stable par rapport à 2020. Dans la mesure où il convient d'être prudent, une toute petite baisse a été prévue afin d'éviter toutes mauvaises surprises. Il s'agit d'un budget au plus juste qui est vraiment sincère.

Elle met en exergue le travail effectué sur les recherches de subventions. Il figure dans la présente note l'état des subventions obtenues, en cour de versement ou en instruction. Cependant, il n'y a pas les subventions qui ont été soldées. Elle rappelle que la Commune a recruté un agent en charge de la recherche de subventions sur tous les projets lancés. Cet agent a pris son poste il y a un mois.

Monsieur Marc BECHET estime qu'il s'agit d'un budget de crise car il est bien délicat de prévoir l'avenir. Il souhaite revenir plus précisément sur le Palais. Les comportements ont changé avec la crise, pour autant, la municipalité s'entête à vouloir se lancer dans un programme de restructuration du Palais en inversant des salles pour un montant de 9 100 000 euros TTC. Le monde a changé, il convient de ne pas s'engager trop rapidement dans des investissements. Est-ce que l'on peut au moins réfléchir ensemble à la façon dont on va restructurer le Palais ? Il y participera avec beaucoup de plaisir.

Madame le Maire précise que cette restructuration du Palais est autofinancée. La Commune a en effet une réserve pour financer ces travaux. Ceux-ci n'auront pas besoin d'être financés au travers un emprunt. Cette inversion de salles ne cible pas uniquement le marché touristique et de séminaire. Cette modification a du sens. Elle laissera la parole à Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET qui connaît bien la Palais. Il a fêté ses cinquante ans et il a besoin d'être rénové et non pas uniquement avec l'inversion des salles. Il est possible de profiter de cette rénovation pour le mettre en conformité au niveau de la sécurité. Le toit fuit à l'arrière de la salle des congrès. Dernièrement, il y avait trente sots pour récupérer l'eau qui s'écoulait du toit. Autre exemple, le châssis de désenfumage de la salle des congrès est obsolète. On tient car les services du SDIS savent que des

travaux vont être entrepris. Cependant, la salle des congrès n'est plus aux normes en terme de sécurité. Il y a également la mise en conformité de l'accessibilité.

L'inversion des salles est motivée par le fait que l'on a une utilisation de l'espace gymnase et tennis importante pour les réceptions, les bals, les événements ou comme prochainement pour les élections qui vient impacter la bonne utilisation de ces espaces sportifs. L'objectif de l'inversion des salles permettra aussi d'optimiser l'utilisation de la salle des congrès. Le fait qu'elle soit en étage représente une contrainte dans l'acheminement du matériel lors de spectacles. Cette salle est trop petite. Il aurait été intéressant de pouvoir y installer des gradins rétractables mais malheureusement la dalle n'est pas assez solide pour pouvoir les supporter. L'objectif est d'optimiser sans se focaliser. Le séminaire et le tourisme d'affaires pourront certes bénéficier de ce changement de salles. Cependant, l'objectif n'est pas de se positionner sur le tourisme d'affaires et les séminaires. Cette salle des congrès est utilisée fréquemment par toutes les associations pour des bals, des concerts de l'Harmonie, etc... La motivation de cette inversion des salles a du sens pour la municipalité car elle garantit une meilleure fonctionnalité au sein du Palais.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET précise que cet établissement est celui des mégevens. Il pense que tous les mégevens ont passé beaucoup de temps dans ce Palais. Il montre aux membres du Conseil Municipal quelque chose qui résume la situation : une plaque du plafond de la salle des congrès qui est fondue, brulée et déformée par les néons. Aujourd'hui, une rénovation est nécessaire et indispensable. Il pense qu'au regard de cette plaque, on a beaucoup de chance qu'il ne soit rien arrivé.

Monsieur Laurent SOCQUET estime que l'on a frisé la catastrophe.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET trouve que c'était en effet limite.

Monsieur Laurent SOCQUET rappelle que cet espace peut recevoir plus de mille personnes. Il n'est pas possible de remettre en cause cette mise aux normes de ce bâtiment. Il souhaite également répondre à Monsieur Marc BECHET. Le jeudi 18 mars 2021 à 15h30, dans cette même salle, il y avait une réunion de la commission d'appel d'offres et Monsieur Marc BECHET n'était pas pour défendre ses intérêts. Monsieur Jean-Luc MILLION représentait Monsieur Marc BECHET qui est lui-même absent ce soir. C'est bien regrettable car il aurait pu apporter des précisions ce soir. Il s'est intéressé à la chose, a posé plein de question et les précisions que Madame le Maire vient d'apporter ont été données et débattues lors de cette réunion de la commission d'appel d'offres qui est décisionnaire dans son choix.

Monsieur Marc BECHET intervient concernant le parking souterrain, situé sur le terrain du Paddock, revendu pour être ensuite racheté.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET pense que Monsieur Marc BECHET n'a pas bien compris le mécanisme du montage financier lié à ce parking.

Monsieur Laurent SOCQUET trouve que Monsieur Marc BECHET est hors sujet. Ce parking souterrain ne coûte rien à la collectivité ou en tout cas à la régie des parkings. La Commune manque cruellement de places de stationnement que ce soit pour l'activité du Palais ou même lors des festivités (Exemple : Jumping) puisque l'évènement occupe le stationnement.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET indique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture comptable. Cela a été vendu et la Commune a racheté...

Monsieur Marc BECHET indique que c'est ce qu'il a dit.

Madame le Maire précise que c'est une concession d'aménagement qui n'a rien coûté à la Commune. On a désormais un parking et un jardin alpin. Elle interrompt la séance pour donner la parole à Madame Barbara PISSARD, Directrice Générale Adjointe de la Commune afin d'expliquer le montage financier.

Madame Barbara PISSARD explique le mécanisme de cette concession d'aménagement.

Monsieur Marc BECHET estime que cela n'enlève rien à la véracité de ces propos.

Monsieur Laurent SOCQUET rappelle qu'il y avait en surface un parking aérien pour environ cinquante véhicules. C'était une horreur, une verrue au centre du village. Ce parking a été compensé par un parking souterrain de cent vingt places. Il pense que la collectivité a largement gagné au change. Dans la poursuite des travaux de la RD1212 et ensuite de la rue Muffat de Saint Amour, il va

être créé un vrai lien entre le Palais et le centre-ville. Il croit que la municipalité n'a pas à rougir de ce qui a été réalisé, quand bien même cela ne plaît pas à Monsieur Marc BECHET.

Madame le Maire confirme qu'il n'y a pas à rougir de ce qui a été fait.

Monsieur Christophe BOUGAULT-GROSSET estime que ce secteur devient quand même un centre d'activité et si on veut accueillir beaucoup de monde au Palais, il est nécessaire d'avoir également des parkings. Il y a u hôtel et de l'activité. D'autres projets vont voir le jour sur le secteur. Il pense à la halle alimentaire. C'est un secteur qui va être animé. Il ne voit pas où est le problème. On n'a pas le même avis sur ce point.

Après le vote, Madame le Maire remercie le Conseil Municipal y compris les membres de l'opposition pour la confiance accordée dans le budget 2021 et dans les engagements financiers qui y sont inscrits.

#### Amendement

#### Adoption

Conseillers Présents : ..... 20  
Procurations : ..... 3  
Ayant voté pour : ..... 23  
Ayant voté contre : ..... 0  
S'étant abstenu : ..... 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, à Megève.  
Pour extrait conforme,

Certifiée exécutoire en vertu de la réception de la présente en Sous-Préfecture par télétransmission le 31 mars 2021 et de sa publication par affichage à la porte de la Mairie, le 31 mars 2021.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES



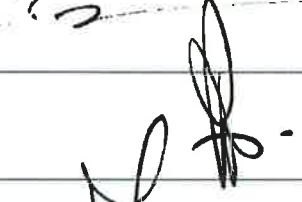
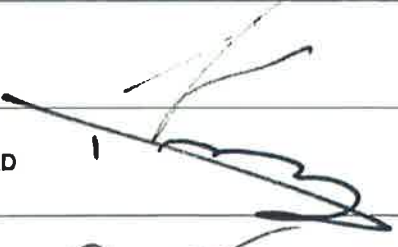
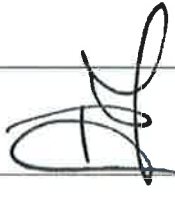
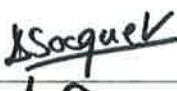
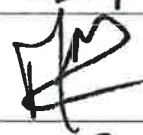
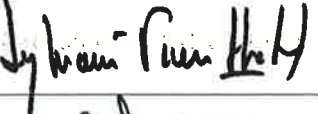
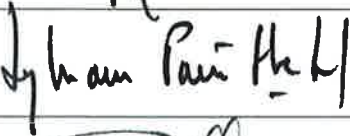
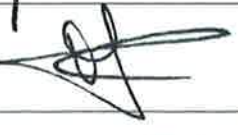
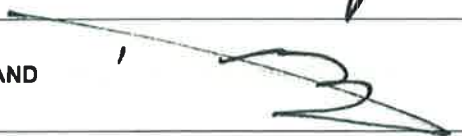
## ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres présents : 20  
 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES : Pour : 23  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Présentée par Catherine JULLIEN-BRECHES et délibérée par le Conseil Municipal réuni en session, à Megève, le 23 mars 2021.

Les membres du Conseil Municipal,

|                                                                                                                  |                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Catherine JULLIEN-BRECHES   |                                                                                                              |
| Christophe BOUGAULT-GROSSET   | Marika BUCHET           |
| Laurent SOCQUET               | Pierrette MORAND        |
| Philippe BOUCHARD             | Annick SOCQUET-CLERC    |
| Anthony BENNA                 | Jean-Michel DEROBERT    |
| Thérèse MORAND-TISSOT         | Sylvain HEBEL           |
| Katia ARVIN-BEROD             | Lionel MELLA            |
| Sophie GRADEL COLLOMB-PATTON  | Jean-Pierre CHATELLARD  |
| Angèle MORAND                 | Christophe BEROD        |

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Jennyfer DURR                | William DUVILLARD    |
| Marc BECHET                  | Christian BAPTENDIER |
| Jean-Luc MILLION (Procureur) | Louis OURS           |

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le **3.1. MARS 2021**..et  
de la Publication le **3.1. MARS 2021**.

A Megève, le **3.1. MARS 2021**.....

Le Maire,

Madame Catherine JULLIEN-BRECHES



Mairie de Megève  
1, place de l'Eglise  
BP 23  
74120 MEGEVE  
Tél : 04 50 93 29 29

**Note brève et synthétique  
Budget 2021  
Budget principal et budgets annexes**

## I. Propos préliminaires

### A. Rappel généraux

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été établi avec la volonté :

- De tenir compte des effets de la crise sanitaire à court et moyen terme sur le budget principal et les budgets annexes ;
- De contribuer à relancer l'activité touristique ;
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De maîtriser la dette sur la durée du mandat ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- La section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

Afin de permettre d'avoir une vision d'ensemble des comptes de la commune, il est proposé dans la présente note les éléments relatifs aux budgets 2021 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, palais et Tourisme.

### B. Éléments de contexte

Le budget doit répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances. L'exposé général des motifs de la loi de finances (LF) 2020 consacrait l'acte 2 du quinquennat, dont il traduit les ambitions politiques : baisser massivement les impôts et préparer l'avenir. Elle était particulièrement marquée par la refonte de la fiscalité locale et ses impacts sur les dotations.

Toutefois, l'exécution a été bouleversée par les effets économiques et politiques de la crise sanitaire COVID-19. Plusieurs lois de finances rectificatives sont intervenues afin d'anticiper les charges nouvelles et d'amortir les effets de cette crise et du confinement opéré au printemps 2020 sur l'économie.

Les collectivités étaient principalement intéressées par la loi de finances rectificatives 3 de juillet 2020 à l'occasion de laquelle l'Etat prévoyait un mécanisme de compensation des pertes de recettes supportées par les collectivités. Le décret n°2020-1451 du 25 novembre dernier pris pour l'application de cette disposition déterminait des conditions strictes et des modalités de calcul précises pour l'établissement de cette dotation. L'acompte devait être versé aux collectivités bénéficiaires le 30 novembre 2020. Il est à noter que Megève n'a reçu aucune compensation à cette date. Le solde devait être versé après le vote du compte administratif 2020, nous demeurons attentifs au potentiel versement à cette période d'une compensation. Néanmoins, par

prudence, nous n'avons prévu aucune recette à ce titre. L'éventuel versement sera pris en compte par décision modificative au budget 2021.

La loi de finances (LF) 2021 est nécessairement marquée par la prise en compte des effets de la crise sanitaire qui se poursuit et par ses effets sur l'économie. Elle a une vocation de relance de l'économie qui se traduit par le plan « France Relance » de 100 milliards d'euros sur deux ans. L'objectif est un décaissement rapide visant trois objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Pour les collectivités, un tiers de la somme devra être consacré aux missions d'aménagement du territoire. Parallèlement, elle prévoit une réduction de la fiscalité économique locale afin de limiter les taxes (CVAE / CFE) pesant sur les facteurs de production des entreprises et permettant d'améliorer leur compétitivité.

S'agissant des collectivités locales, les concours financiers de l'Etat aux collectivités demeurent stables (légère augmentation). Pour soutenir l'investissement local, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sera portée à 4 milliards d'euros dont un milliard d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux. La DGF restera stable en enveloppe. Toutefois, sa répartition entre collectivités risque de conduire à une nouvelle diminution pour Megève. La LF 2021 est également marquée par l'entrée en vigueur de la seconde phase de la suppression de la taxe d'habitation. A noter, que les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations sont neutralisés pour éviter les effets sur les potentiels fiscaux et autres indicateurs financiers.

Durablement, les finances locales se trouveront impactées par les effets de cette crise tant sur les recettes à caractère fiscal que sur les recettes domaniales. Cette situation financière impactera la capacité d'autofinancement des collectivités et donc les facultés d'investissement. En outre, et bien qu'un plan de relance soit prévu, l'impact économique de la crise sanitaire glissera sur plusieurs exercices.

## C. Généralités

### 1. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), à la valorisation du patrimoine immobilier (loyers notamment), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. En ce qui concerne la fiscalité, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux. A noter, le taux de taxe d'habitation est figé en raison de la réforme de cet impôt.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### 2. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes :
  - o Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
  - o Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...),
  - o Le FCTVA. Le FCTVA est une compensation de l'Etat à la commune, à un taux forfaitaire (16,404%), de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et que la commune ne peut pas récupérer par la voie fiscale.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement.

## II. Budget principal

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| Recettes                                      | Montant                | Dépenses                                      | Montant                |
|-----------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|------------------------|
| Atténuations de charges                       | 134 956,00 €           | Charges à caractère général                   | 8 829 114,99 €         |
| Produits services                             | 2 064 689,29 €         | Charges de personnel                          | 8 392 044,00 €         |
| Impôts et taxes                               | 25 116 881,14 €        | Atténuations de produits                      | 1 256 428,00 €         |
| Dotations et participations                   | 2 283 132,33 €         | Autres charges de gestion courante            | 13 355 488,63 €        |
| Autres produits de gestion courante           | 1 541 287,00 €         |                                               |                        |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b> | <b>31 140 945,76 €</b> | <b>Total des dépenses de gestion courante</b> | <b>31 833 075,62 €</b> |
| Produits financiers                           | 692 941,11 €           | Charges financières                           | 617 782,12 €           |
| Produits exceptionnels                        | 1 000,00 €             | Charges exceptionnelles                       | 29 450,00 €            |
| Reprise sur amortissements et provision       | - €                    | Dotations aux amortissements et aux prov      | 4 000,00 €             |
|                                               |                        | Dépenses imprévues                            | 350 000,00 €           |
|                                               |                        |                                               |                        |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>             | <b>31 834 886,87 €</b> | <b>TOTAL des dépenses</b>                     | <b>32 834 307,74 €</b> |
| Opérations ordre transfert entre sections     | 314 162,74 €           | Virement à la section d'investissement        | 4 300 350,12 €         |
| Opération ordre intérieur de la section       | - €                    | Opération ordre transfert entre sections      | 3 083 786,71 €         |
|                                               |                        | Opération ordre intérieur de la section       | - €                    |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>             | <b>314 162,74 €</b>    | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>             | <b>7 384 136,83 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>32 149 049,61 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>40 218 444,57 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                       | <b>8 069 394,96 €</b>  | <b>Résultat reporté</b>                       | <b>- €</b>             |
| <b>TOTAL des recettes cumulées</b>            | <b>40 218 444,57 €</b> | <b>TOTAL des dépenses cumulées</b>            | <b>40 218 444,57 €</b> |

## B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

| Recettes                                  | Montant                | Dépenses                                 | Montant                |
|-------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|------------------------|
| Subventions d'investissement              | 483 441,83 €           | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 1 126 272,59 €         |
| Emprunts et dettes assimilées             | 5 000 000,00 €         | Subventions d'équipement versées         | 1 036 563,08 €         |
| Immobilisations incorporelles             | - €                    | Immobilisations corporelles              | 10 639 332,05 €        |
| Subventions d'équipement versées          | - €                    | Immobilisations reçues en affectation    | - €                    |
| Immobilisations corporelles               | - €                    | Immobilisations en cours                 | 692 269,36 €           |
| Immobilisations reçues en affectation     | - €                    |                                          |                        |
| Immobilisations en cours                  | - €                    | Total des opérations d'équipement        | 3 106 786,86 €         |
| <b>Total des recettes d'équipements</b>   | <b>5 483 441,83 €</b>  | <b>Total des dépenses d'équipement</b>   | <b>16 601 223,94 €</b> |
| Dotations, fonds divers et réserves       | 1 163 873,00 €         | Dotations, fonds divers et réserves      | 120 000,00 €           |
| Excédents de fonctionnement capitalisés   | - €                    | Subventions d'investissement             | 40 483,06 €            |
| Autres subventions invest. Non transf.    | - €                    | Emprunts et dettes assimilées            | 2 904 457,30 €         |
| Dépôts et cautionnement reçus             | 7 000,00 €             | Compte de liaison: affectation BA        | - €                    |
| Compte de liaison: affectation BA         | - €                    | Participation et créances rattachées     | - €                    |
| Participation et créances rattachées      | - €                    | Autres immobilisations financières       | 2 245 000,00 €         |
| Autres immobilisations financières        | 795 000,00 €           | Dépenses imprévues                       | 100 000,00 €           |
| Produits des cessions d'immo              | 2 635 020,00 €         |                                          |                        |
| <b>Total des recettes financières</b>     | <b>4 600 893,00 €</b>  | <b>Total des dépenses financières</b>    | <b>5 409 940,36 €</b>  |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>         | <b>10 084 334,83 €</b> | <b>TOTAL des dépenses réelles</b>        | <b>22 011 164,30 €</b> |
| Virement de la section de fonctionnement  | 4 300 350,12 €         | Opération ordre transfert entre sections | 314 162,74 €           |
| Opérations ordre transfert entre sections | 3 083 786,71 €         | Opérations patrimoniales                 |                        |
| Opérations patrimoniales                  |                        |                                          |                        |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>         | <b>7 384 136,83 €</b>  | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>        | <b>314 162,74 €</b>    |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>17 468 471,66 €</b> | <b>TOTAL</b>                             | <b>22 325 327,04 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                   | <b>4 856 855,38 €</b>  | <b>Résultat reporté</b>                  | <b>- €</b>             |
| <b>TOTAL des recettes cumulées</b>        | <b>22 325 327,04 €</b> | <b>TOTAL des dépenses cumulées</b>       | <b>22 325 327,04 €</b> |

### C. Eléments de compréhension

La poursuite de la crise sanitaire sur l'année 2021 et ses conséquences qui impacteront les prochains exercices budgétaires rendent difficiles l'appréciation des recettes à venir mais également l'ampleur des charges induites par la crise. Dans ces conditions, il est proposé d'être prudent sur l'ensemble des postes de recettes et de tenir strictement les dépenses de fonctionnement. Parallèlement, les investissements devront être maîtrisés pour tenir compte de ces contraintes budgétaires.

#### 1. Les recettes réelles de fonctionnement

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamiques permettant d'amoindrir la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation des charges de péréquation et, en 2020, d'amortir l'effet du COVID sur les ressources de la commune. Toutefois, ce dynamisme pourrait marquer le pas avec la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat. En outre, le dégrèvement de CFE voté par le conseil municipal conduira à une baisse de cette ressource en 2021. Avec la poursuite de la crise sanitaire, une grande prudence doit donc être mise en œuvre quant aux ressources fiscales.

En 2021, les droits de mutation pourraient connaître un repli en raison de l'interruption ponctuelle, au cours du premier confinement du printemps 2020, des cessions immobilières.

En ce qui concerne la DGF, les discussions autour du PLF 2021 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe en montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre commune. Aussi, la DGF est attendue au mieux stable par rapport au CA 2020. Au regard de la baisse de la DGF pour la commune en 2020, à titre prudentiel, une baisse est anticipée.

Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire, les produits des domaines et des services seront impactés.

A titre prudentiel, nous envisageons une tendance générale de repli des recettes réelles de fonctionnement.

#### 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

La commune est impactée par des éléments exogènes dont les répercussions financières sont fortes : enneigement, coût des fluides (carburants, électricité...). Ce dynamisme est indépendant des mesures portées par la commune comme le développement des interventions d'entretien dans le parc immobilier ou véhicules. A cela s'ajoutent les charges liées à la poursuite de l'activité des services pendant la période de crise sanitaire (achat de masques, nettoyage renforcé...). A titre prudentiel, les charges à caractère générale sont donc anticipées en augmentation.

La masse salariale est notamment impactée par le niveau de service aux usagers, le GVT, le passage de 10h à 20 heures supplémentaires pouvant être payées par mois et le dégel des primes intervenu en 2020. En outre, les agents contractuels employés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 bénéficieront de la prime de précarité. Par ailleurs, il est nécessaire d'anticiper la reprise normale de l'activité des services, des animations et des manifestations pouvant conduire à la réalisation d'heures supplémentaires. Ces hausses, compensées pour partie par les efforts déployés pour optimiser la masse salariale, conduiront à une stabilisation de ce poste.

La stabilisation de la fiscalité reversée (FPIC et FNGIR) nous permet d'anticiper un maintien de cette charge à son niveau actuel au cours de prochains exercices.

#### 3. Les subventions aux budgets annexes

Il est nécessaire de rappeler qu'un abondement du budget général à certains budgets annexes, lorsque les règles financières et comptables le permettent, évite d'augmenter de manière démesurée le coût du service ou permet de réaliser des opérations qu'il convient dans un souci de lisibilité comptable d'individualiser.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces subventions. Elles sont versées de manière échelonnée en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe. Le montant définitif peut être inférieur aux estimations votées afin de correspondre aux besoins réels du budget annexe, des économies réalisées et des recettes générées.

En l'occurrence pour l'année 2021, les subventions estimées sont les suivantes :

| En €                  | BP2018       | BP2019       | BP2020        | BP2021       | Evol BP2020/2021 |
|-----------------------|--------------|--------------|---------------|--------------|------------------|
| <b>Fonctionnement</b> |              |              |               |              |                  |
| BA PK                 | 150 000,00   | 384 680,72   | 380 000,00    | 350 000,00   | -7,89%           |
| BA Palais             | 5 729 585,84 | 5 219 464,63 | 5 949 785,16  | 6 207 435,48 | 4,33%            |
| BA TOURISME           | 3 766 421,04 | 3 241 356,88 | 3 752 602,61  | 3 111 883,46 | -17,07%          |
| Total                 | 9 646 006,88 | 8 845 502,23 | 10 082 387,77 | 9 669 318,94 | -4,10%           |

En ce qui concerne le budget annexe parkings, la subvention vise à couvrir la fraction du crédit-bail ne pouvant être supportée par la régie.

Le budget annexe palais a prévu des recettes propres réduites en raison des incertitudes liées à sa réouverture. Les charges de fonctionnement étant difficilement compressibles, la subvention vise à leur couverture. Dans l'hypothèse d'une réouverture rapide et de recettes supérieures aux prévisions, la subvention ne serait pas versée dans sa totalité.

Le budget annexe tourisme a également prévu des recettes propres réduites. La subvention et la mobilisation des excédents antérieurs permettent de couvrir les charges et la poursuite de la politique touristique nécessaire à la promotion de Megève dans un contexte de reprise de l'activité.

#### 4. Les participations aux organismes de regroupement

Le SIVOM du Jaillet assure, notamment, la gestion des navettes et de la gendarmerie. Afin d'équilibrer ce budget, les communes membres (Megève, Combloux, Praz-sur-Arly et Demi-Quartier) versent une participation. Au titre du budget 2021, la participation de Megève s'élèverait à 130 937,90 €.

Le SIVU espace Jaillet regroupe les communes de Megève, Combloux, Demi-Quartier, Cordon, Sallanches et La Giettaz. Il assure l'organisation du service public des remontées mécaniques sur le secteur du massif du Jaillet. Le délégataire des remontées mécaniques, la SEM Portes du Mont-Blanc, ayant fait état d'un risque d'absence de paiement ou de paiement partiel de la redevance d'affermage, la couverture des charges du SIVU est assurée par une participation des différentes communes membres du SIVU. Cette participation pourrait être réduite si la redevance était versée en tout ou en partie. Au titre du budget 2021, la participation de Megève s'élèverait à 752 323 €.

Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement normal du CCAS de MEGEVE, maintenir la qualité de service offerte aux personnes âgées ou précaires et lui permettre de conserver des disponibilités financières utiles à l'entretien courant des éléments de son patrimoine, il est prévu le versement d'une subvention de fonctionnement de 131 972,33€ et d'une subvention d'équipement du budget général au budget du CCAS de MEGEVE d'un montant de 250 000 €.

Enfin, en ce qui concerne la commission syndicale des biens indivis (CSBI), au regard des dépenses de fonctionnement et de la charge de la dette, les communes membres (Megève et Demi-Quartier) versent une participation. Au titre du budget 2021, la participation de Megève s'élèverait à 114 214,42 €.

#### 5. Les recettes d'investissement

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune ont permis de bénéficier d'une taxe d'aménagement élevée en 2019 et 2020. En dehors des opérations exceptionnelles, la taxe d'aménagement connaît un rythme d'encaissement assez constant. Cette recette devrait donc revenir à un niveau plus classique (environ 450K€).

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse et permet une estimation du FCTVA qui sera perçu. Cette méthode sera utilisée pour la préparation du BP 2021, il est estimé à 696K€.

Enfin, la commune poursuit sa dynamique de recherches de financement et engagera des demandes de subventions pour les opérations d'investissement initiées en 2021.

# Conseil Municipal de la Commune de Megève – 23 mars 2021

Il est utile de préciser que l'état des subventions au 31 décembre 2020 est le suivant. Cet état comprend les subventions obtenues, en cours de versement ou en instruction. Les subventions soldées n'y figurent pas.

| DOSSIER                                                              | DÉPENSE SUBVENTIONNABLE | ORGANISME VERSANT     | DATE DE L'ARRÊTE / CONVENTION / DÉLIBÉRATION                         | SUIVI PROCÉDURE                                     | SUBVENTION ATTRIBUÉE | PERCU 2017  | PERCU 2018  | PERCU 2019   | PERCU 2020  | A PERCEVOIR |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| <b>BUDGET PRINCIPAL</b>                                              |                         |                       |                                                                      |                                                     |                      |             |             |              |             |             |
| GCRECHE - Aménagement Grande Crèche - 2017 2019                      | 430 000,00 €            | CAF                   | Convention objectif 14/12/2018<br>Taux : 37%                         | Versement solde subvention en cours d'instruction   | 159 100,00 €         |             |             | 140 222,00 € |             | 18 878,00 € |
| CRECHET - Aménagement Crèche touristique - 2018 2019                 | 221 665,00 €            | Conseil Régional      | Arrêté attributif 11/02/2019<br>Taux : 20%                           | Versement solde subvention en cours d'instruction   | 44 333,00 €          |             |             | 13 873,89 €  | 26 025,81 € | 4 433,30 €  |
| GCRECHE - Aménagement aire de jeux 2019                              | 24 990 € HT             | CAF                   | Courrier attributif du 17/10/2019<br>Taux 80%                        | Subvention perçue 100%                              | 19 992,00 €          |             |             |              | 19 992,00 € | 0,00 €      |
| CASSIOZ - Constr logements sociaux- SEMCODA- 2017 2019               |                         | CCPMB                 | Commune perçoit subvention de CCPMB<br>Reversement à SEMCODA         | Solde subvention sera versé sur présentation DAACT  | 42 931,20 €          | 25 758,72 € |             |              |             | 17 172,48 € |
| CLOS JOLI - Constr logements sociaux- Poste Habitat- 2017 2019       |                         | CCPMB                 | Convention 06/02/2018<br>Pas de reversement à Poste Habitat          | Solde subvention sera versé sur présentation DAACT  | 27 823,20 €          |             | 16 693,92 € |              |             | 11 129,28 € |
| CDAS 2019 - Aménagement de voirie Rue Charles FEIGE / CRET 2019-2021 | 500 000,00 €            | Conseil Régional      | programmation de la délibération Juillet 2019                        | Arrêté attributif 20/06/2019-01-46572<br>24/07/2020 | 53 833,00 €          |             |             |              |             | 53 833,00 € |
|                                                                      | 100 000,00 €            | Conseil Départemental | Délib CM 05/02/2019<br>Coût estimatif : 1 730 000 € HT - Taux 40%    | Subvention perçue 100%                              | 40 000,00 €          |             |             |              | 40 000,00 € |             |
| ROTSCHI Reprise structure route Edmond de Rothschild 2018 2019       | 808 689,97 €            | Conseil Départemental | Participation 40 %<br>Subvention prévisionnelle : 73 269,00 € TTC    | CM 18/06/2019<br>- convention du 29/08/2019         | 73 269,11 €          |             |             | 14 654,00 €  | 43 962,00 € | 14 653,11 € |
| CDAS 2019 - Aménagement de voirie Route du COIN                      | 75 000,00 €             | Conseil Départemental | Délib CM 05/02/2019<br>Coût estimatif : 930 000 € HT - Taux 40%      | Subvention perçue 100%                              | 30 000,00 €          |             |             |              | 30 000,00 € | 0,00 €      |
| Travaux sylvicoles subventionnables - Programme 2018                 | 9 750,00 €              | Conseil régional      | Délib CM 27/02/2018                                                  | Subvention perçue 100%                              | 2 925,00 €           |             |             |              | 2 925,00 €  | 0,00 €      |
| Travaux sylvicoles subventionnables - Programme 2019                 | 17 902,00 €             | Sylv'Acces            | Délib CM 12/03/2019                                                  | Subvention perçue 100%                              | 6 112,00 €           |             |             |              | 6 112,00 €  | 0,00 €      |
|                                                                      | 5 985,00 €              | Conseil régional      | Délib CM 12/03/2019                                                  | Subvention perçue 100%                              | 1 795,00 €           |             |             |              | 1 795,00 €  | 0,00 €      |
| Travaux sylvicoles subventionnables - Programme 2020                 | 11 316,80 €             | Sylv'Acces            | Délib CM 30/06/2020<br>15/09/2020 : courrier notification subvention | Dossier en cours d'instruction                      | 3 200,00 €           |             |             |              |             | 3 200,00 €  |

# Conseil Municipal de la Commune de Megève – 23 mars 2021

|       |            |                       |                                                                          |                              |            |  |  |            |            |
|-------|------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------|--|--|------------|------------|
|       | 7 546,00 € | Conseil régional      | Délib CM 30/06/2020<br>Dossier demande aide financière 13/07/2020        | Dossier en cours instruction | 2 058,00 € |  |  |            | 2 058,00 € |
| COVID | 9 434,50 € | Conseil départemental | Dispositif exceptionnel de solidarité - Courrier notification 03/06/2020 | Aide perçue 100%             | 9 434,50 € |  |  | 9 434,50 € | 0,00 €     |

## BUDGETS ANNEXES

|                                                              |               |                       |                                                                      |                                                                              |             |                 |  |                     |                             |
|--------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------|--|---------------------|-----------------------------|
| EAU - Aides à réalisation d'études en eau et assainissement  |               | Conseil Départemental | Courrier attributif 11/12/2017                                       | En cours - Dde présentée au CE du 09/10/19 - schéma direct. eau potable      | 3 345,00 €  | 2 007,00 bt eau |  |                     | 1 338,00 bt eau             |
| ASSAINISSEMENT - Autosurveillance réseau assainiss           | 267 500 € TTC | Agence de l'eau       | Délibération CM 04/11/2014<br>Dépense prévisionnelle : 267 500 € TTC | En cours - 1AC subvention : 33 000 € perçue en 2016 - en attente manuel STEP |             |                 |  |                     | 33 000,00 bt assainissement |
| EAU - Subvention étude Schéma directeur d'eau potable - 2020 | 43 730,00 €   | Agence de l'eau       | Décision attributive de subvention 2020-2021 du 17/02/2020           | En cours                                                                     | 21 865,00 € |                 |  |                     | 21 865,00                   |
| CDAS 2019 - Rénovation parking du Village                    |               | Conseil Départemental | Délibération CM 05/02/2019<br>Coût estimatif : 1 400 000 € HT        | En cours d'instruction                                                       |             |                 |  |                     |                             |
| PALAIS - Réfection plafonds piscine - CDAS 2019              | 25 000,00 €   | Conseil départemental | Délibération CM 12/03/2019<br>Taux 40%                               | Travaux non réalisés                                                         | 10 000,00 € |                 |  |                     | 10 000 € bt le palais       |
| bt TOURISME - Subvention jazz contest 2020                   |               | Conseil départemental |                                                                      | Subvention perçue 100%                                                       | 4 000,00    |                 |  | 4 000€ bt tourisme  |                             |
| bt TOURISME - Concert groupe jazz été 2020                   |               | CCPMB                 | Courrier attributif 10/06/2020                                       | Subvention perçue 100%                                                       | 2 500,00    |                 |  | 2 500 € bt tourisme |                             |

## 6. Les dépenses d'équipement

Il est nécessaire de rappeler que les dépenses d'investissement de la commune sont de trois ordres.

### a) Les dépenses récurrentes

Elles ont un caractère annuel et permettent le renouvellement et l'entretien courant du parc immobilier et mobilier. Elles recouvrent les travaux d'entretien des ponts et murs de soutènement, les travaux d'enfouissement de réseaux, le programme de réfection du patrimoine immobilier, l'AD'AP, la signalétique, le renouvellement du parc automobile, les diagnostics réglementaires, les achats de mobiliers et matériels, la modernisation des outils informatiques et infrastructures informatiques, l'entretien du patrimoine culturel, les travaux environnementaux (ONF...). Elles comprennent également les acquisitions foncières récurrentes destinées à favoriser l'installation de la population permanente sur le territoire. Elles sont estimées à 3,4M€ pour 2021 dont 1,4M€ pour les préemptions.

### b) Les dépenses individualisées

Elles visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Elles concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. Pourraient se dérouler en 2021 les opérations suivantes : création d'une voie nouvelle route de Cassioz (130K€), finalisation de l'opération du Paddock, réalisation de travaux de réseaux d'eau pluviale (52K€), étude de faisabilité pour la création d'une halle gourmande (30K€), réalisation des travaux de captage d'eau à l'alpage de Chevan (10K€), reprise de voirie et réseaux Maresto (60K€), au Villard (100K€), réfection du jardin arrière de l'église (72K€),

reprise de toiture à l'altiport (150K€) et à la maison de la montagne (150K€), réfection de la fontaine sur la place (25K€).

c) Les dépenses à caractère exceptionnel

Elles concernent des programmes d'investissement qui sont clairement identifiées dans le budget et visent la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants. Ce sont des dépenses caractérisées par leur pluriannualité. S'agissant d'une validation pluriannuelle des investissements, il peut être retenu la technique des autorisations de programme (AP). Elles se définissent comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une délibération distincte du vote du budget et sont assorties d'un échéancier de paiement prévisionnel. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels autorise l'exécutif à avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser. L'autorisation de programme ne permet que l'engagement de la dépense mais ni son ordonnancement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire de voter les crédits correspondants. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Pour l'année 2021, il est prévu le lancement de deux opérations à caractère exceptionnel et la poursuite des opérations lancées lors des exercices précédents :

- Poursuite de l'opération d'extension de la zone piétonne rue Charles Feige comprenant la reprise des réseaux. Montant estimé de l'opération 2,6M€ TTC impactant le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement. L'opération se répartirait sur trois exercices comptables (2019-2021).
- Poursuite de l'opération d'extension et de réhabilitation du centre technique municipal. Montant estimé de l'opération 4,7M€TTC impactant le budget principal. L'opération se répartirait sur quatre exercices comptables (2019-2023).
- Poursuite de l'opération de reprise de réseaux et de réfection de la RD1212/Rue Muffat de St Amour. Montant estimé de l'opération 1,8M€ TTC impactant le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement. L'opération se répartirait sur deux exercices comptables (2020-2022) et intervient en coordination avec le chantier de la concession d'aménagement du quartier du Paddock.
- Poursuite de l'opération de réfection du parking du Village. Montant estimé de l'opération de 3,4M€TTC impactant le budget principal et le budget annexe parkings. L'opération se répartirait sur deux exercices comptables (2020-2021).
- Création de l'opération de réfection de la mairie. Le montant estimé de l'opération est de 3,4M€TTC. L'opération se répartirait sur trois exercices comptables (2021-2023).
- Création de l'opération de restructuration du palais. Le montant estimé de l'opération est de 9,06M€TTC. L'opération se répartirait sur quatre exercices comptables (2021-2024). Elle impacte le budget annexe Palais.

### III. Endettement

Actuellement les taux bancaires sont au plus bas hors période d'incertitude du premier confinement. Les taux devraient rester à un niveau bas, tant que l'inflation n'aura pas augmentée. Afin de bénéficier des bonnes conditions de financement actuelles et sécuriser le financement des investissements du PPI sur les prochains exercices, il est proposé de souscrire un nouvel emprunt de 5M€. Sur cette somme, 1M€ sera destiné au financement de l'acquisition d'appartements par voie de préemption, 4M€ seront destinés au financement des investissements. Le coût réduit du crédit impactera de manière faible la section de fonctionnement tout en offrant un volant de crédits pour le portage des investissements. Ce financement soutiendra le niveau d'investissement moyen de la collectivité permettant de maintenir le niveau de FCTVA (recette d'investissement).

## IV. Budget EAU

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| Recettes                                      | Montant               | Dépenses                                      | Montant               |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Atténuations de charges                       | 210 000,00 €          | Charges à caractère général                   | 289 386,00 €          |
| Ventes produits fabriqués, prestations        | 1 232 700,00 €        | Charges de personnel                          | 345 914,00 €          |
| Produits issus de la fiscalité                | - €                   | Atténuations de produits                      | 200 000,00 €          |
| Subvention d'exploitation                     | - €                   | Autres charges de gestion courante            | 3 750,00 €            |
| Autres produits de gestion courante           | 60 000,00 €           |                                               |                       |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b> | <b>1 502 700,00 €</b> | <b>Total des dépenses de gestion courante</b> | <b>839 050,00 €</b>   |
| Produits financiers                           | - €                   | Charges financières                           | 87 695,30 €           |
| Produits exceptionnels                        | 16 250,00 €           | Charges exceptionnelles                       | 12 000,00 €           |
| Reprises provisions semi-budgétaires          | - €                   | Dotations provisions et dépréciations         | - €                   |
|                                               |                       | Dépenses imprévues                            | 10 000,00 €           |
|                                               |                       |                                               |                       |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>             | <b>1 518 950,00 €</b> | <b>TOTAL des dépenses</b>                     | <b>948 745,30 €</b>   |
| Opérations ordre transfert entre sections     | 26 469,71 €           | Virement à la section d'investissement        | 384 271,21 €          |
| Opération ordre intérieur de la section       | - €                   | Opération ordre transfert entre sections      | 452 523,93 €          |
|                                               |                       | Opération ordre intérieur de la section       | - €                   |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>             | <b>26 469,71 €</b>    | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>             | <b>836 795,14 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>1 545 419,71 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>1 785 540,44 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                       | <b>240 120,73 €</b>   | <b>Résultat reporté</b>                       | <b>- €</b>            |
| <b>TOTAL des recettes cumulées</b>            | <b>1 785 540,44 €</b> | <b>TOTAL des dépenses cumulées</b>            | <b>1 785 540,44 €</b> |

## B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

| Recettes                                  | Montant               | Dépenses                                 | Montant               |
|-------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------|-----------------------|
| Subventions d'investissement              | 23 203,00 €           | Immobilisations incorporelles            | 120 392,00 €          |
| Emprunts et dettes assimilées             | - €                   | Immobilisations corporelles              | 659 986,39 €          |
| Immobilisations incorporelles             | - €                   | Immobilisations reçues en affectation    | - €                   |
| Immobilisations corporelles               | - €                   | Immobilisations en cours                 | - €                   |
| Immobilisations reçues en affectation     | - €                   | Total des opérations d'équipement        | 167 139,70 €          |
| Immobilisations en cours                  | - €                   |                                          |                       |
| <b>Total des recettes d'équipements</b>   | <b>23 203,00 €</b>    | <b>Total des dépenses d'équipement</b>   | <b>947 518,09 €</b>   |
| Dotations, fonds divers et réserves       | - €                   | Dotations, fonds divers et réserves      | - €                   |
| Réserves                                  | 261 101,48 €          | Subventions d'investissement             | - €                   |
| Dépôts et cautionnement reçus             | - €                   | Emprunts et dettes assimilées            | 270 761,00 €          |
| Compte de liaison : affectation BA        | - €                   | Compte de liaison : affectation BA       | - €                   |
| Participation et créances rattachées      | - €                   | Participation et créances rattachées     | - €                   |
| Autres immobilisations financières        | - €                   | Autres immobilisations financières       | - €                   |
|                                           |                       | Dépenses imprévues                       | 10 000,00 €           |
| <b>Total des recettes financières</b>     | <b>261 101,48 €</b>   | <b>Total des dépenses financières</b>    | <b>280 761,00 €</b>   |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>         | <b>284 304,48 €</b>   | <b>TOTAL des dépenses réelles</b>        | <b>1 228 279,09 €</b> |
| Virement de la section de fonctionnement  | 384 271,21 €          | Opération ordre transfert entre sections | 26 469,71 €           |
| Opérations ordre transfert entre sections | 452 523,93 €          | Opérations patrimoniales                 | - €                   |
| Opérations patrimoniales                  | - €                   |                                          |                       |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>         | <b>836 795,14 €</b>   | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>        | <b>26 469,71 €</b>    |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>1 121 099,62 €</b> | <b>TOTAL</b>                             | <b>1 254 748,80 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                   | <b>133 649,18 €</b>   | <b>Résultat reporté</b>                  |                       |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>            | <b>1 254 748,80 €</b> | <b>TOTAL dépenses cumulées</b>           | <b>1 254 748,80 €</b> |

C. Eléments de compréhension

En 2021, il est proposé de stabiliser les dépenses de fonctionnement, d'augmenter légèrement les tarifs de l'eau (+0.03€/m<sup>3</sup>), poursuivre les investissements en lien avec les projets communaux. Dans ces conditions, les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses.

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2019 qui se poursuivront en 2021. Elle prévoit la poursuite des travaux Rue Charles Feige et le lancement des études et travaux pour la RD1212 (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

## V. Budget Assainissement

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| Recettes                                      | Montant               | Dépenses                                      | Montant               |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Atténuations de charges                       | - €                   | Charges à caractère général                   | 1 223 300,00 €        |
| Ventes produits fabriqués, prestations        | 2 095 000,00 €        | Charges de personnel                          | 232 700,00 €          |
| Produits issus de la fiscalité                | - €                   | Atténuations de produits                      | 105 000,00 €          |
| Subvention d'exploitation                     | - €                   | Autres charges de gestion courante            | 2 250,00 €            |
| Autres produits de gestion courante           | - €                   |                                               |                       |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b> | <b>2 095 000,00 €</b> | <b>Total des dépenses de gestion courante</b> | <b>1 563 250,00 €</b> |
| Produits financiers                           | - €                   | Charges financières                           | 5 007,08 €            |
| Produits exceptionnels                        | 1 500,00 €            | Charges exceptionnelles                       | 22 000,00 €           |
| Reprises provisions semi-budgétaires          | - €                   | Dotations provisions et dépréciations         | - €                   |
|                                               |                       | Dépenses imprévues                            | 10 000,00 €           |
|                                               |                       |                                               |                       |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>             | <b>2 096 500,00 €</b> | <b>TOTAL des dépenses</b>                     | <b>1 600 257,08 €</b> |
| Opérations ordre transfert entre sections     | 12 333,53 €           | Virement à la section d'investissement        | 1 571 238,24 €        |
| Opération ordre intérieur de la section       |                       | Opération ordre transfert entre sections      | 392 978,76 €          |
|                                               |                       | Opération ordre intérieur de la section       | - €                   |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>             | <b>12 333,53 €</b>    | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>             | <b>1 964 217,00 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>2 108 833,53 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>3 564 474,08 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                       | <b>1 455 640,55 €</b> | <b>Résultat reporté</b>                       | <b>- €</b>            |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>                | <b>3 564 474,08 €</b> | <b>TOTAL dépenses cumulées</b>                | <b>3 564 474,08 €</b> |

## B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

| Recettes                                  | Montant               | Dépenses                                 | Montant               |
|-------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------|-----------------------|
| Subventions d'investissement              | 33 000,00 €           | Immobilisations incorporelles            | 319 735,00 €          |
| Emprunts et dettes assimilées             | - €                   | Immobilisations corporelles              | 1 747 369,27 €        |
| Immobilisations incorporelles             | - €                   | Immobilisations reçues en affectation    | - €                   |
| Immobilisations corporelles               | - €                   | Immobilisations en cours                 | 4 389,68 €            |
| Immobilisations reçues en affectation     | - €                   | Total des opérations d'équipement        | 83 816,70 €           |
| Immobilisations en cours                  | - €                   |                                          |                       |
| <b>Total des recettes d'équipements</b>   | <b>33 000,00 €</b>    | <b>Total des dépenses d'équipement</b>   | <b>2 155 310,65 €</b> |
| Dotations, fonds divers et réserves       | - €                   | Dotations, fonds divers et réserves      | - €                   |
| Réserves                                  | - €                   | Subventions d'investissement             | - €                   |
| Dépôts et cautionnement reçus             | - €                   | Emprunts et dettes assimilées            | 15 500,00 €           |
| Compte de liaison : affectation BA        | - €                   | Compte de liaison : affectation BA       | - €                   |
| Participation et créances rattachées      | - €                   | Participation et créances rattachées     | - €                   |
| Autres immobilisations financières        | - €                   | Autres immobilisations financières       | - €                   |
|                                           |                       | Dépenses imprévues                       | 10 000,00 €           |
| <b>Total des recettes financières</b>     | <b>- €</b>            | <b>Total des dépenses financières</b>    | <b>25 500,00 €</b>    |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>         | <b>33 000,00 €</b>    | <b>TOTAL des dépenses réelles</b>        | <b>2 180 810,65 €</b> |
| Virement de la section de fonctionnement  | 1 571 238,24 €        | Opération ordre transfert entre sections | 12 333,53 €           |
| Opérations ordre transfert entre sections | 392 978,76 €          | Opérations patrimoniales                 | - €                   |
| Opérations patrimoniales                  | - €                   |                                          |                       |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>         | <b>1 964 217,00 €</b> | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>        | <b>12 333,53 €</b>    |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>1 997 217,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                             | <b>2 193 144,18 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                   | <b>195 927,38 €</b>   | <b>Résultat reporté</b>                  | <b>- €</b>            |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>            | <b>2 193 144,38 €</b> | <b>Total dépenses cumulées</b>           | <b>2 193 144,18 €</b> |

### C. Eléments de compréhension

Le budget 2021 est établi selon les orientations suivantes : stabilisation des dépenses de fonctionnement, maintien des tarifs de l'assainissement, poursuite des investissements en lien avec les projets communaux. Dans ces conditions, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses.

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2019 qui se poursuivront en 2021. Elle prévoit, pour 2021, la poursuite des travaux Rue Charles Feige et le lancement des études et travaux pour la RD1212 (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

## VI. Budget Parcs de stationnement

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| Recettes                                      | Montant               | Dépenses                                      | Montant               |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Atténuations de charges                       | - €                   | Charges à caractère général                   | 917 247,76 €          |
| Ventes produits fabriqués, prestations        | 1 599 400,00 €        | Charges de personnel                          | 296 844,00 €          |
| Produits issus de la fiscalité                | - €                   | Atténuations de produits                      | - €                   |
| Subvention d'exploitation                     | 350 000,00 €          | Autres charges de gestion courante            | 5,00 €                |
| Autres produits de gestion courante           | 34 700,00 €           |                                               |                       |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b> | <b>1 984 100,00 €</b> | <b>Total des dépenses de gestion courante</b> | <b>1 214 096,76 €</b> |
| Produits financiers                           | - €                   | Charges financières                           | 180 350,64 €          |
| Produits exceptionnels                        | - €                   | Charges exceptionnelles                       | 2 005,00 €            |
| Reprise sur provisions et dépréciations       | - €                   | Dotations provisions et dépréciations         | - €                   |
|                                               |                       | Dépenses imprévues                            | 10 000,00 €           |
|                                               |                       |                                               |                       |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>             | <b>1 984 100,00 €</b> | <b>TOTAL des dépenses</b>                     | <b>1 406 452,40 €</b> |
| Opérations ordre transfert entre sections     | 134 291,48 €          | Virement à la section d'investissement        | 270 177,20 €          |
| Opération ordre intérieur de la section       | - €                   | Opération ordre transfert entre sections      | 614 231,87 €          |
|                                               |                       | Opération ordre intérieur de la section       | - €                   |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>             | <b>134 291,48 €</b>   | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>             | <b>884 409,07 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>2 118 391,48 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>2 290 861,47 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                       | <b>172 469,99 €</b>   | <b>Résultat reporté</b>                       |                       |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>                | <b>2 290 861,47 €</b> | <b>TOTAL dépenses cumulées</b>                | <b>2 290 861,47 €</b> |

## B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

| Recettes                                  | Montant               | Dépenses                                 | Montant               |
|-------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------|-----------------------|
| Subventions d'investissement              | 200 000,00 €          | Immobilisations incorporelles            | 59 505,00 €           |
| Emprunts et dettes assimilées             | - €                   | Immobilisations corporelles              | 97 750,76 €           |
| Immobilisations incorporelles             | - €                   | Immobilisations reçues en affectation    | - €                   |
| Immobilisations corporelles               | - €                   | Immobilisations en cours                 | - €                   |
| Immobilisations reçues en affectation     | - €                   |                                          |                       |
| Immobilisations en cours                  | - €                   | Total des opérations d'équipement        | 235 691,60 €          |
| <b>Total des recettes d'équipements</b>   | <b>200 000,00 €</b>   | <b>Total des dépenses d'équipement</b>   | <b>2 514 171,76 €</b> |
| Dotations, fonds divers et réserves       | - €                   | Dotations, fonds divers et réserves      | - €                   |
| Réserves                                  | 3 000,00 €            | Subventions d'investissement             | - €                   |
| Dépôts et cautionnement reçus             | - €                   | Emprunts et dettes assimilées            | 484 002,00 €          |
| Compte de liaison : affectation BA        | - €                   | Compte de liaison : affectation BA       | - €                   |
| Participation et créances rattachées      | - €                   | Participation et créances rattachées     | - €                   |
| Autres immobilisations financières        | - €                   | Autres immobilisations financières       | - €                   |
|                                           |                       | Dépenses imprévues                       | 154 830,73 €          |
| <b>Total des recettes financières</b>     | <b>3 000,00 €</b>     | <b>Total des dépenses financières</b>    | <b>638 832,73 €</b>   |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>         | <b>203 000,00 €</b>   | <b>TOTAL des dépenses réelles</b>        | <b>3 153 004,49 €</b> |
| Virement de la section de fonctionnement  | 270 177,20 €          | Opération ordre transfert entre sections | 134 291,48 €          |
| Opérations ordre transfert entre sections | 614 231,87 €          | Opérations patrimoniales                 | - €                   |
| Opérations patrimoniales                  | - €                   |                                          |                       |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>         | <b>884 409,07 €</b>   | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>        | <b>134 291,48 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>1 087 409,07 €</b> | <b>TOTAL</b>                             | <b>3 287 295,97 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                   | <b>2 199 886,90 €</b> | <b>Résultat reporté</b>                  |                       |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>            | <b>3 287 295,97 €</b> | <b>TOTAL dépenses cumulées</b>           | <b>3 287 295,97 €</b> |

### C. Eléments de compréhension

Le budget 2021 a été établi selon les orientations suivantes : stabilisation des dépenses de fonctionnement, affiner la grille tarifaire, poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie, poursuivre les investissements visant la rénovation des bâtiments. Dans ces conditions, il est proposé, en fonctionnement, de maintenir la même ligne de conduite. Par ailleurs, les recettes sont estimées avec prudence au regard du contexte sanitaire qui demeure incertain.

En continuité de ce qui a été engagé lors de l'exercice précédent, les travaux de réfection du parking du village seront budgétés comprenant la reprise d'étanchéité (en lien avec le budget principal), la réfection et l'embellissement intérieur et des travaux d'accessibilité avec la mise en place de l'ascenseur. Ces travaux sont réalisés en coordination avec les travaux de l'autogare et du jardin alpin. Des travaux d'entretien courants seront également programmés.

## VII. Budget Palais

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| Recettes                                      | Montant               | Dépenses                                      | Montant               |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Atténuations de charges                       | 4 126,00 €            | Charges à caractère général                   | 2 417 490,50 €        |
| Ventes produits fabriqués, prestations        | 1 024 008,54 €        | Charges de personnel                          | 3 629 872,54 €        |
| Produits Issus de la fiscalité                | - €                   | Atténuations de produits                      | - €                   |
| Subvention d'exploitation                     | 6 212 034,48 €        | Autres charges de gestion courante            | 760,00 €              |
| Autres produits de gestion courante           | 8 916,56 €            |                                               |                       |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b> | <b>7 249 085,58 €</b> | <b>Total des dépenses de gestion courante</b> | <b>6 048 123,04 €</b> |
| Produits financiers                           | - €                   | Charges financières                           | 749 348,90 €          |
| Produits exceptionnels                        | - €                   | Charges exceptionnelles                       | - €                   |
| Reprises provisions semi-budgétaires          | - €                   | Dotations provisions et dépréciations         | - €                   |
|                                               |                       | Dépenses imprévues                            | 20 115,00 €           |
|                                               |                       |                                               |                       |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>             | <b>7 249 085,58 €</b> | <b>TOTAL des dépenses</b>                     | <b>6 817 586,94 €</b> |
| Opérations ordre transfert entre sections     | 268 450,54 €          | Virement à la section d'investissement        | - €                   |
| Opération ordre intérieur de la section       | - €                   | Opération ordre transfert entre sections      | 1 417 358,22 €        |
|                                               |                       | Opération ordre intérieur de la section       | - €                   |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>             | <b>268 450,54 €</b>   | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>             | <b>1 417 358,22 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>7 517 536,12 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>8 234 945,16 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                       | <b>717 409,04 €</b>   | <b>Résultat reporté</b>                       | <b>- €</b>            |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>                | <b>8 234 945,16 €</b> | <b>TOTAL dépenses cumulées</b>                | <b>8 234 945,16 €</b> |

## B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

| Recettes                                  | Montant               | Dépenses                                 | Montant               |
|-------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------|-----------------------|
| Subventions d'investissement              | 10 000,00 €           | Immobilisations incorporelles            | 56 088,00 €           |
| Emprunts et dettes assimilées             | - €                   | Immobilisations corporelles              | 400 864,32 €          |
| Immobilisations incorporelles             | - €                   | Immobilisations reçues en affectation    | - €                   |
| Immobilisations corporelles               | - €                   | Immobilisations en cours                 | 42 081,67 €           |
| Immobilisations reçues en affectation     | - €                   |                                          |                       |
| Immobilisations en cours                  | - €                   | Total des opérations d'équipement        | 552 692,21 €          |
| <b>Total des recettes d'équipements</b>   | <b>10 000,00 €</b>    | <b>Total des dépenses d'équipement</b>   | <b>1 051 726,20 €</b> |
| Dotations, fonds divers et réserves       | 106 333,00 €          | Dotations, fonds divers et réserves      | - €                   |
| Réserves                                  | - €                   | Subventions d'investissement             | - €                   |
| Dépôts et cautionnement reçus             | - €                   | Emprunts et dettes assimilées            | 1 257 286,00 €        |
| Compte de liaison : affectation BA        | - €                   | Compte de liaison : affectation BA       | - €                   |
| Participation et créances rattachées      | - €                   | Participation et créances rattachées     | - €                   |
| Autres immobilisations financières        | - €                   | Autres immobilisations financières       | - €                   |
|                                           |                       | Dépenses imprévues                       | 266 677,12 €          |
| <b>Total des recettes financières</b>     | <b>106 333,00 €</b>   | <b>Total des dépenses financières</b>    | <b>1 523 963,12 €</b> |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>         | <b>116 333,00 €</b>   | <b>TOTAL des dépenses réelles</b>        | <b>2 575 689,32 €</b> |
| Virement de la section de fonctionnement  | - €                   | Opération ordre transfert entre sections | 268 450,54 €          |
| Opérations ordre transfert entre sections | 1 417 358,22 €        | Opérations patrimoniales                 | - €                   |
| Opérations patrimoniales                  | - €                   |                                          |                       |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>         | <b>1 417 358,22 €</b> | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>        | <b>268 450,54 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>1 533 691,22 €</b> | <b>TOTAL</b>                             | <b>2 844 139,86 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                   | <b>1 310 448,64 €</b> | <b>Résultat reporté</b>                  |                       |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>            | <b>2 844 139,86 €</b> | <b>TOTAL dépenses cumulées</b>           | <b>2 844 139,86 €</b> |

### C. Eléments de compréhension

Le budget 2021 est établi selon les orientations suivantes : stabilisation des dépenses de fonctionnement, affiner la grille tarifaire, poursuite des investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie, poursuite des investissements visant la rénovation du bâtiment et améliorant sa commercialité.

Il est rappelé que ce budget est impacté par l'épidémie de COVID-19, ce qui conduit à la fermeture des espaces au public. Dans ce contexte, les recettes sont estimées de manière très prudente et les dépenses sont contenues et maîtrisées.

Les principaux investissements envisagés, pour un montant de 326K€, sont les suivants :

- Acquisition d'équipements et de matériels destinés au fonctionnement des espaces (auto-laveuse, lignes d'eau...) ;
- Des études destinées aux optimisations de fonctionnement (toiture, ventilation, acoustique, cogénération, thermique) ;
- Des travaux destinés à l'optimisation énergétique (éclairage, sous compteurs, GTC) ;
- Des travaux pour améliorer l'accueil des usagers (accessibilité, parc vélo, espace accueil et change bébé) ;
- Des travaux techniques (reprise des armoires électriques, des protections de portes, groupe électrogène, mise en place cuve PH, reprise de locaux techniques, changement moteur sauna extérieur, réfection salle des machines du SPA).

Par ailleurs, l'APCP portant sur le programme de restructuration du palais est lancé pour un montant total de 9,1M€TTC. L'exercice 2021 serait impacté par la réalisation de 565K€ comprenant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et des diagnostics avant travaux.

## VIII. Budget COMM/EVEN

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| Recettes                                      | Montant               | Dépenses                                      | Montant               |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Atténuations de charges                       | - €                   | Charges à caractère général                   | 2 958 973,00 €        |
| Ventes produits fabriqués, prestations        | 896 000,00 €          | Charges de personnel                          | 1 750 000,00 €        |
| Produits issus de la fiscalité                | - €                   | Atténuations de produits                      | - €                   |
| Subvention d'exploitation                     | 3 111 883,46 €        | Autres charges de gestion courante            | 10,00 €               |
| Autres produits de gestion courante           | 300 000,00 €          |                                               |                       |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b> | <b>4 307 883,46 €</b> | <b>Total des dépenses de gestion courante</b> | <b>4 708 983,00 €</b> |
| Produits financiers                           | - €                   | Charges financières                           | - €                   |
| Produits exceptionnels                        | - €                   | Charges exceptionnelles                       | - €                   |
| Reprises provisions semi-budgétaires          | - €                   | Dotations provisions et dépréciations         | - €                   |
|                                               |                       | Dépenses imprévues                            | 155 000,00 €          |
|                                               |                       |                                               |                       |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>             | <b>4 307 883,46 €</b> | <b>TOTAL des dépenses</b>                     | <b>4 863 983,00 €</b> |
| Opérations ordre transfert entre sections     | - €                   | Virement à la section d'investissement        | 200 194,88 €          |
| Opération ordre intérieur de la section       | - €                   | Opération ordre transfert entre sections      | 93 355,92 €           |
|                                               |                       | Opération ordre intérieur de la section       | - €                   |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>             | <b>- €</b>            | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>             | <b>293 550,80 €</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>4 307 883,46 €</b> | <b>TOTAL</b>                                  | <b>5 157 533,80 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                       | <b>849 650,34 €</b>   | <b>Résultat reporté</b>                       | <b>- €</b>            |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>                | <b>5 157 533,80 €</b> | <b>TOTAL dépenses cumulées</b>                | <b>5 157 533,80 €</b> |

## B. Vue d'ensemble de la section d'investissement

| Recettes                                  | Montant             | Dépenses                                 | Montant             |
|-------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|
| Subventions d'investissement              | - €                 | Immobilisations incorporelles            | 3 106,80 €          |
| Emprunts et dettes assimilées             | - €                 | Immobilisations corporelles              | 288 435,00 €        |
| Immobilisations incorporelles             | - €                 | Immobilisations reçues en affectation    | - €                 |
| Immobilisations corporelles               | - €                 | Immobilisations en cours                 | - €                 |
| Immobilisations reçues en affectation     | - €                 |                                          |                     |
| Immobilisations en cours                  | - €                 |                                          |                     |
| <b>Total des recettes d'équipements</b>   | <b>- €</b>          | <b>Total des dépenses d'équipement</b>   | <b>291 541,80 €</b> |
| Dotations, fonds divers et réserves       | 1 041,00 €          | Dotations, fonds divers et réserves      | - €                 |
| Réserves                                  | 117 099,29 €        | Subventions d'investissement             | - €                 |
| Dépôts et cautionnement reçus             | - €                 | Emprunts et dettes assimilées            | - €                 |
| Compte de liaison : affectation BA        | - €                 | Compte de liaison : affectation BA       | - €                 |
| Participation et créances rattachées      | - €                 | Participation et créances rattachées     | - €                 |
| Autres immobilisations financières        | - €                 | Autres immobilisations financières       | - €                 |
|                                           |                     | Dépenses imprévues                       | 5 000,00 €          |
| <b>Total des recettes financières</b>     | <b>118 140,29 €</b> | <b>Total des dépenses financières</b>    | <b>5 000,00 €</b>   |
| <b>TOTAL des recettes réelles</b>         | <b>118 140,29 €</b> | <b>TOTAL des dépenses réelles</b>        | <b>296 541,80 €</b> |
| Virement de la section d'exploitation     | 200 194,88 €        | Opération ordre transfert entre sections | - €                 |
| Opérations ordre transfert entre sections | 93 355,92 €         | Opérations patrimoniales                 | - €                 |
| Opérations patrimoniales                  | - €                 |                                          |                     |
| <b>TOTAL des recettes d'ordre</b>         | <b>293 550,80 €</b> | <b>TOTAL des dépenses d'ordre</b>        | <b>- €</b>          |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>411 691,09 €</b> | <b>TOTAL</b>                             | <b>296 541,80 €</b> |
| <b>Résultat reporté</b>                   |                     | <b>Résultat reporté</b>                  | <b>115 149,29 €</b> |
| <b>TOTAL recettes cumulées</b>            | <b>411 691,09 €</b> | <b>TOTAL dépenses cumulées</b>           | <b>411 691,09 €</b> |

## C. Eléments de compréhension

L'année 2020 et le début 2021 sont marqués par la crise sanitaire. Le budget 2021 doit donc anticiper la reprise d'activité et le rebond qui devra être mis en œuvre. Toutefois, les recettes du budget sont également impactées par la crise et ne peuvent être attendues au niveau des réalisations des exercices antérieurs. Dans ce contexte, le budget 2021 est établi selon les orientations suivantes : des dépenses de fonctionnement contenues, un prévisionnel prudent de recettes propres, un rebond à l'issue de la crise sanitaire, le maintien et le développement des manifestations menées par la commune, le renforcement des actions pour la dynamisation de la fréquentation de l'été 2021 et de l'hiver 2021/2022 et la poursuite de la promotion de la station et du village. Les charges à caractère général sont contenues et recouvriront les actions suivantes :

- Renforcement des actions digitales : lancement des travaux de la phase 2 de la refonte du site internet megeve.com, poursuite de l'intégration des acteurs locaux sur Megève Shopping, intensification de notre présence sur les réseaux sociaux et newsletters clients, mise en ligne de la nouvelle centrale de réservation des séjours touristiques Orchestra.
- Montée en puissance des Collections d'été et d'hiver.
- Poursuite de la promotion d'une destination 4 saisons en concentrant la programmation événementielle sur le printemps et l'automne.
- Optimisation de la valorisation touristique de Megève par le renforcement des démarches et des labels : lancement des projets de ZTI, Halles Gourmandes et Label Megève.
- Développement du tourisme d'affaires et sportif.
- Optimisation des partenariats et des espaces publicitaires dans une relation « gagnant-gagnant ».
- Recentrage des actions marketing sur les bassins de proximité, les cibles nationale et européennes.

Les dépenses de personnel demeurent stables.

Le montant des investissements s'établit à 288K€. Il s'agit essentiellement d'acquisitions de matériels pour Toquicimes.